

Chronique de Documentation

Divers collaborateurs

Volume 53, Number 1, 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104426ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104426ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

collaborateurs, D. (1985). Review of [Chronique de Documentation]. *Assurances*, 53(1), 69–74. <https://doi.org/10.7202/1104426ar>

Chronique de Documentation

par

divers collaborateurs

Forces. Numéro 67. Été 1984, Montréal.

Ce numéro est consacré à un certain nombre d'initiatives du gouvernement provincial dans les domaines économique, industriel et commercial.

69

On y étudie, en particulier, le groupe de la Société Générale de Financement. On en indique son organisation matérielle, le domaine où ses entreprises constituantes opèrent et, en général, l'aspect extérieur ou intérieur des entreprises englobées. Certains s'opposent catégoriquement à l'intrusion de l'État dans l'entreprise privée. Nous ne sommes pas partisans de l'étatisation ou de la nationalisation ⁽¹⁾, bien au contraire, mais nous pensons que, pourvu que le mouvement ne prenne pas une importance exagérée, nous sommes prêts à comprendre les raisons qu'invoque l'État pour intervenir. En résumé, il affirme que, de cette manière, il se rend compte exactement des difficultés et des problèmes que présente l'entreprise en général, aussi bien l'entreprise privée que celle de l'État. Son intervention a également pour objet, croyons-nous, de former des équipes qui, un jour ou l'autre, pourront entrer dans les entreprises privées et y seront accueillies pour leur valeur propre à un niveau élevé. Ce fut l'explication des initiatives du Québec dans le domaine de l'électricité, par exemple. Il faut admettre qu'à certains moments, les entreprises privées se sont livrées à des concurrences bien peu défendables. Si on a beaucoup critiqué la création d'Hydro-Québec, par exemple, il faut admettre qu'en constituant cette énorme entreprise, on a permis de faire entrer des francophones à tous les niveaux de la société, alors qu'auparavant, les ingénieurs francophones y avaient une place bien limitée. Grâce à cette manière de procéder et aux travaux qu'Hydro-Québec, en particulier, a fait exécuter dans la province, des entreprises d'ingénierie considérables ont pu être constituées, avec la forma-

(1) Notre groupe sait ce que lui a coûté l'étatisation partielle de l'assurance automobile dans le Québec.

70

tion à tous les niveaux d'un personnel compétent qui, à un moment donné, a travaillé pour le trust de l'électricité et, de cette manière, a pu acquérir la compétence voulue. À telle enseigne que de très importants bureaux d'ingénieurs existent actuellement, dont les initiatives débordent le cadre du Canada. À signaler également qu'une entreprise unique dans la province a permis de supprimer des abus techniques peu défendables, comme le voyage en sens contraire de l'électricité : la production du nord-est ou du nord allant vers une autre extrémité de la province, alors qu'une production à Montréal même retournait vers les centres de consommation, sans tenir compte de l'endroit de production. De cette manière, on a évité une situation technique très coûteuse et bien illogique.

Si nous donnons ces détails, au sujet de l'État et de ses initiatives, ce n'est pas que nous y soyons favorables sans restriction. Nous pensons que, dans certains cas d'abus, son intervention est justifiable. Il faudrait cependant qu'elle soit limitée, car l'initiative privée est encore l'élément le plus valable dans notre économie.



Par ailleurs, les initiatives de l'État sont très souvent coûteuses. Ainsi, le coût d'administration de l'assurance-automobile devait revenir à six pour cent. Or, elle atteint maintenant seize pour cent⁽²⁾ ; ce qui est un exemple à noter, même si, par ailleurs, la création de la Régie a été, à un certain point, une chose valable.

J. H.

Justice et Pouvoir / A passion for Justice, par Jules Deschênes. Aux Éditions Wilson et Lafleur/Sorej, Montréal 1984. 300 pages.

Voilà une série de textes, réunis dans le présent ouvrage, écrits de 1979 à 1984, pour fin de causerie, par M. Jules Deschênes, ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec.

Ces dix-neuf communications, dont douze en français, six en anglais et une autre bilingue, ne manqueront pas de retenir l'attention du lecteur à cause de la pureté de la langue et de la profondeur des thèmes développés. L'auteur rejoint quelques grands problèmes

(2) Cf. l'article de M. Yves Brouillette, dans le numéro de juillet 1984 de notre Revue, p. 137.

qui se posent de l'intérieur, aux gens de justice, sous les titres suivants :

- Justice et pouvoir
- Liberté créatrice du juge
- Passion de la justice
- Valeurs et langage
- Piété filiale
- Dix commandements de l'avocat devant la Cour
- Indépendance de la magistrature
- Désobéissance civile
- Observations sur la langue des tribunaux
- Police et liberté en l'an 2000
- (Et autres titres français et anglais).

71

L'auteur, qui a déjà proposé des études beaucoup plus considérables en ce domaine de la justice, manifeste ici l'originalité et la sensibilité du peintre, par une série d'esquisses sur l'ordre social, et met en évidence les rôles variés de la magistrature dans l'administration de la justice et la tradition de Cour.

R. M.

L'Ouest en transition. Conseil économique du Canada, 1984. Ottawa.

La fonction du Conseil économique du Canada est de se pencher sur les problèmes du pays en les considérant dans l'immédiat ou dans la perspective de l'avenir. Ce livre traite de l'Ouest du Canada et de son avenir, sous le titre *L'Ouest en transition*. Voici ce que mentionne, en particulier, l'entrée en matière, sous le titre *Problèmes et perspectives* :

« Dans ce rapport, nous évaluons les chances de développement à long terme des provinces de l'Ouest du Canada : le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie britannique. Nous sommes optimistes à leur sujet. Si les années 60 et 70 ont suscité un enthousiasme parfois excessif, la morosité du début des années 80 nous paraît tout autant déplacée. La croissance se révélera plutôt soutenue en termes absolus, tout à fait comparable à celle du reste du Canada, et sa faiblesse ne sera que relative par rapport à la vague de prospérité des années 70.

Rien n'est garanti, bien sûr ! Notre conviction suppose la mise

en oeuvre de politiques appropriées, notamment pour la gestion du patrimoine forestier, la modernisation des transports, le développement des hydrocarbures, la mise en marché des céréales, l'exploitation des minéraux, le développement du secteur manufacturier et, surtout, le secteur des services dont l'importance ne cesse de croître. »

72

Par sa composition, le Conseil économique du Canada est un organisme extrêmement intéressant. On ne saurait, par conséquent, prendre ses avis et ses pronostics à la légère, même si des économistes en vue ne partagent pas toujours le point de vue des membres du Conseil.

G. P.

T.R.A.C. 1984. Colander Publications Limited.

Nous avons sous les yeux l'exemplaire de ce travail pour 1984. Comme on le sait, il apporte un moyen de vérification assez intéressant pour déterminer la solvabilité de l'entreprise d'assurance avec qui le courtier traite, en particulier.

En examinant ces chiffres, on doit se rappeler toutes les objections que nous avons faites au raisonnement d'un avocat de renom, à l'effet que le courtier d'assurance était vraiment responsable des compagnies qu'il suggérait à son client.

Voici les faiblesses non seulement de cet ouvrage, mais de toute autre source de renseignements :

1. Les chiffres qu'il donne sont relativement récents. D'un autre côté, rien en confirme l'exactitude.
2. Seuls les services de contrôle de l'assurance ou de la réassurance sont en mesure d'établir un raisonnement et une conclusion suffisants. À moins, évidemment, que les chiffres donnés par le T.R.A.C. soient exacts et, par conséquent, disent l'entière vérité.
3. En effet, les statistiques mentionnées ne sont que des chiffres. Elles ne garantissent pas la valeur des placements, par exemple. Elles indiquent simplement que les chiffres ont été acceptés au cours du dernier contrôle. Par exemple, les statistiques de 1983 sont valables, pourvu qu'elles aient été vérifiées par le contrôle et pourvu que les titres qu'elles représentent soient acceptables ou, dans le cas d'obligations, ne datent pas de trop loin. Il y a quelques années, la

politique de placement d'une société d'assurance était d'acheter des titres à long terme, alors qu'il aurait fallu, au contraire, prévoir les résultats de l'inflation avec des titres à très court terme, allant de deux à cinq ans, par exemple.

4. Il y a également la question des réserves pour sinistres en cours de règlement, dont nous avons parlé déjà. Sont-elles exactes, sont-elles déficientes, sont-elles insuffisantes ? Rien ne nous le dit.

Si nous soulevons encore une fois cette question de l'interprétation des chiffres donnés soit par le surintendant des Assurances, soit par une entreprise comme Colander Publications Limited, ce n'est pas pour déprécier la qualité du travail, mais simplement pour mettre l'avocat ou le courtier en garde, en lui rappelant qu'il ne sait pas tout et, en particulier, qu'il n'a aucun moyen personnel de contrôle sur les traités de réassurance de l'entreprise. Tout cela, nous l'avons dit déjà. Nous y revenons parce que nous trouvons extrêmement grave l'attitude de certains qui veulent tenir le courtier responsable de la solvabilité des sociétés d'assurances qu'il présente à son client.

J. D.

73

Déficits techniques et revenu du portefeuille

À plusieurs reprises, nous avons signalé que, dans le monde entier, si le rendement du portefeuille financier n'existait pas, les entreprises d'assurances seraient rapidement mises au pied du mur et devraient se retirer. À titre d'exemple, voici ce que dit la lettre de *L'Argus international* des affaires de la Münchener Rück, c'est-à-dire celle que l'on connaît sous le nom de *Munich Re* en Amérique :

« Depuis plusieurs années, cet important réassureur n'est pas en mesure de couvrir les risques moyennant les encaissements de primes. Il en sera de même pour 1983/84. Les encaissements de primes étaient de 9,6 milliards de marks en 1982. Les pertes, dans le secteur des assurances, étaient de 370 millions de marks, soit 122 millions de plus que l'année précédente.

Cependant, dans le domaine général comprenant les revenus des placements ainsi que l'ensemble des recettes et dépenses, la Münchener Rück a réalisé un excédent de 424 millions de marks. Selon le président de la société, des majorations de primes ne sont pas réalisables pendant les périodes de taux d'intérêt élevés.

On pourrait en déduire que, dès qu'une baisse des taux d'intérêt entraînera une diminution significative des revenus des capitaux,

les autorités de contrôle ne s'opposeront plus aux majorations de primes.

Lors de la dernière assemblée générale, le capital social a été augmenté de 98 millions DM, passant ainsi à 475 millions DM.

Les résultats en réassurance seront à nouveau négatifs en 1983/1984.

Par contre, les placements apporteront des revenus fortement accrus ; ce qui permettra la distribution d'un dividende de 18%.

Pour l'exercice en cours (qui se terminera le 30/6/1984), la société prévoit un chiffre d'affaires de 9,8 milliards DM, soit une augmentation de 150 millions DM (1,5%). Cette faible croissance est la conséquence d'une exigence de qualité accrue en matière de risques.

Si les charges imputables aux catastrophes naturelles n'ont pas été excessives, la Münchener Rück a cependant été touchée par de très gros sinistres dépassant les cinq millions DM, notamment en Incendie, en Aviation et dans les branches techniques. »

Et cependant, la *Munich Re* est d'emblée une des sociétés de réassurance les mieux cotées en Europe et même dans le monde entier. Il faut tenir compte, cependant, que partout, le risque technique dépasserait le montant de primes, s'il n'y avait pas, pour combler, ces résultats financiers dont parle l'auteur de cette note. Le cas de la grande société munichoise n'est pas unique. À des degrés divers, on constate les mêmes faits à tous les niveaux du marché de l'assurance et de la réassurance.

J. D.

Les Cahiers de Droit. Volume 25, N° 2. Juin 1984.

Ce numéro des *Cahiers de Droit* contient, en particulier, deux études qui nous paraissent du plus haut intérêt. La première est le « *Fisc : saisies et perquisitions* », et le second, le « *Professeur d'université et le Code du travail* ». Le premier article est l'oeuvre de M. André Lareau (page 427) et le second de Mme Denise Chalifoux (page 307). Nous y référons le lecteur curieux de ces deux aspects de la vie actuelle.